id IMAGINE DEMAIN

BIMENSUEL TOGOLAIS D'INFORMATION GENERALE

LUNDI 27 MAI 2019 | N° 003 | 400 FCFA

Fondation Nana Anè XV : de nombreuses réalisations et des ambitions pour le bien-être des populations de la préfecture des Lacs

PAGES 6-7-12

INTERVIEW

Henri VALOT, Chef du Programme de Consolidation de l'Etat et du Monde Associatif (Pro-CEMA)

PAGE 4

DEVELOPPEMENT

Participation du Togo a la cinquième réunion de haut niveau du Centre de Développement de L'OCDE

PAGE 2

Des défenseurs des droits de l'Homme saluent la révision constitutionnelle mais s'interrogent sur les articles 75 et 127

Face à des parlementaires, au cours d'une rencontre à Lomé, des personnalités de la société civile ont salué la révision constitutionnelle tant attendue. Mais elles ont surtout évoqué, entre autres sujets, les questions liées à l'immunité du Président de la République et la Haute Cour de Justice.

PAGES 8 & 9

ECONOMIE

Couverture santé universelle : Les artisans togolais désormais assurés par l'INAM

PAGE 5

L'ambassade de France au Togo confie la collecte des demandes de visas à la société CAPAGO TOGO

PAGE 10

RENCONRTE AVEC BLACK T, « nous voudrons faire un travail qui respecte les standards internationaux»

PAGE 11

CMJN

EDITO

L'opposition togolaise dans le jeu des élections locales

Le vieux projet d'organiser les élections locales est dans sa phase d'exécution. La campagne électorale, qui s'ouvre le 14 juin, devrait être l'occasion pour les parts politiques, notamment ceux de l'opposition, de proposer, pour une rare fois, des orientations à mener en matière de gouvernance locale. Cette opposition qui a longtemps ravalé toutes les initiatives mises en œuvre par le gouvernement pour accompagner les communautés à la base, à se mobiliser et s'organiser, pour une meilleure utilisation des ressources et forces dont elles disposent en vue d'améliorer leur état.

Malheureusement, il ne faut pas s'attendre à ce que les politiciens expliquent : En quoi leur vision du développement local peut-il répondre aux attentes des communautés à la base ? Les raisons sont simples. Une malédiction togolaise veut que l'opposition qui a du mal à agir avec cohérence, parle d'un changement de pouvoir avant tout processus de développement.
Ensuite, pour ces élections locales, les opposants ne s'y sont pas préparés, occupés qu'ils étaient, par des revendications de reformes constitutionnelles. Ils sont loin d'avoir les clés des enjeux du développement local.
Certains justifient la convoitise des postes de conseillers municipaux le 30 juin prochain par la nécessité d'avoir des maires qui puissent tolérer toute sorte de manifestation publique de l'opposition. Le rôle du maire est vite instrumentalisé.
Dans ce combat, on pourra souhaiter que ce soient en majorité des vrais acteurs du développement à la base qui deviennent des élus locaux. Ce sont eux par exemple, qui jusque-là, dans les Comités Villageois de Développement (CVD), Comités de Développement des Quartiers (CDQ), Comités Cantonaux de Développement (CCD), se sont investis du premier rôle dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans locaux et actions de développement en leur faveur.

Tété B. MENSAH-BOBOE

Participation du Togo a la cinquième réunion de haut niveau du Centre de Développement de L'OCDE

La semaine passée, la ministre et directeur de cabinet du Président de la République, Victoire Tomegah-Dogbe accompagnée d'une délégation, participait à la semaine de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à Paris.
Mardi 21 mai, elle a pris part à la cinquième réunion de haut niveau du conseil d'administration du Centre de développement de l'OCDE auquel le Togo venait d'adhérer.
La cinquième réunion à haut niveau du conseil d'administration du Centre de développement de l'OCDE s' est tenue le mardi 21 mai, sous le thème «Le développement pour tous: le rôle des politiques nationales et internationales».
Il s'était agit, pour les décideurs des économies en développement de réfléchir à des décisions en vue de relever le défi de la montée des inégalités face au ralentissement de la croissance mondiale et aux menaces environnementales.
Le centre a accueilli de nouveaux adhérents, le Salvador, le Guatemala,l'Équateur, le Rwanda et le Togo. « Le Centre soutiendra leurs efforts pour mettre en œuvre de meilleures politiques pour une vie meilleure, en offrant des perspectives comparatives sur leurs problèmes structurels respectifs et en facilitant l'échange d'expériences de politique »souligne le communiqué final.

Le Togo venait ainsi de rejoindre le groupe diversifié de 52 pays issus de toutes les régions du monde, membres du centre, et non membres de l'OCDE.

S'exprimant au cours de la réunion, Madame TOMEGAH-DOGBE a salué, au nom du chef de l'Etat l'heureux aboutissement du processus d'adhésion du Togo.
« Cette adhésion est la reconnaissance des actions fortes engagées par le Togo», indique la ministre qui souligne que « Les premiers bénéficiaires de ce partenariat sont les populations togolaises à la base. »
« Le Togo est un pays réformateur sur tous les plans (social, économique et politique). Au moment où il accélère sa marche vers le développement, avec la mise en œuvre du PND 2018 – 2022, l'adhésion au centre de développement de l'OCDE est une opportunité unique pour partager en toute solidarité nos expériences ; profiter des expériences des pays membres ; mutualiser les ressources » a déclaré la ministre.

Victoire TOMEGAH-DOGBE à l'OCDE

La cinquième réunion de haut niveau du centre de développement de l'OCDE a surtout adopté un énoncé de politique sur la protection sociale universelle.

Exclusif

Henri VALOT, Chef du Programme de Consolidation de l'Etat et du Monde Associatif (Pro-CEMA) :

« Très clairement, l'axe 3 du PND, la consolidation du développement social et le renforcement des mécanismes d'inclusion, dépendent beaucoup du rôle des acteurs de la société civile.»

Henri Valot, Chef du Programme de Consolidation de l'Etat et du Monde Associatif (Pro-CEMA) au Togo, connaît bien le monde de la coopération internationale. Philosophe et juriste de formation, ce français, à la silhouette élancée, a travaillé pour le système des Nations Unies depuis 1989 : missions de maintien de la paix au Cambodge, au Mozambique et en Angola, département de l'information publique au siège de l'ONU à New York, et à Bonn (VNU), chef de projet de décentralisation au PNUD/VNU-Mali. Il a également travaillé au sein d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales : au sein du secrétariat international de CIVICUS en Afrique du Sud et en tant que représentant de l'Institut NDI au Burundi. Depuis 2014 il travaille sur des projets de l'Union Européenne d'appui à la société civile en Angola, en Guinée-Bissau, en Malawi, en RDC puis au Togo.
M. Valot est expert dans la gouvernance notamment les élections, la décentralisation, le développement territorial, la démocratisation et l'appui aux acteurs non-étatiques ; et dans l'information et le plaidoyer public dans le contexte de la coopération internationale. Dans cet entretien, il nous parle de l'Aide Publique au Développement(APD), du financement du développement, du dialogue international sur l'efficacité de l'APD et du rôle que peut jouer les organisations de la société civile dans la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2018-2022).

Imagine Demain : Quelle est l'histoire de l'aide internationaleau développement ?
Henri VALOT : C'est une vieille histoire. Juste après la vague de décolonisation, les nouveaux états souverains et indépendants sont devenus des membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a donc complètement changé. A sa création en 1946, l'ONU avait une cinquantaine de membres. En 1964, elle comptait 117 membres. On en est à 193 aujourd'hui. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a été créé en 1965. C'est l'autorité la plus légitime pour les questions de développement. Il y avait eu d'intenses négociations pour que les états les plus riches puissent aider les pays sous-développés ou en voie de développement à se développer. Et c'est en octobre 1970, qu'une résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU invitait les pays considérés comme riches ou industrialisés, à donner 0, 7% de leur Produit National Brut (PNB) pour l'Aide Publique au Développement (APD).
Les économistes du PNUD ont calculé. Cela faisait un volume financier important qui devrait être transféré aux pays en voie du développement pour qu'ils puissent justement atteindre les taux de croissance souhaitables ou le développement économique et social voulus. Mais finalement, très peu de pays industrialisés obéissent à l'objectif de 0,7%.
Pendant très longtemps, on parlait plutôt du développement social, puis à partir des années 90 et 2000 et surtout de nos jours, on parle plutôt du développement durable. Le développement durable se veut être inclusif de l'ensemble du développement social, économique, et de la protection de l'environnement etc.
Dans l'histoire de l'aide au développement, il faut faire référence aussi au sommet du millénaire en l'an 2000 à New York sous Koffi Annan, qui fut en ce temps-là, le secrétaire général de l'ONU. Ce sommet a pris un engagement qui est la déclaration du millénaire de 2000. Ladite déclaration a abouti à huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de 2000 jusqu' à 2015. On s'est rendu compte que les états et les gouvernements n'ont pas fait beaucoup de progrès dans l'atteinte, voire dans l'appropriation des OMD. Il y a eu des grandes discussions beaucoup plus inclusives dans les années 2013 et 2014.

De nombreuses Organisations de la Société Civile et autres acteurs non étatiques ont participé à ces échanges et ont pu donner leur avis. Un site fut créé par les Nations Unies pour recueillir les contributions. On a essayé de comprendre les raisons de l'échec des OMD et voir à quoi pourront ressembler les prochains objectifs. C'est de là qu'on est arrivé en 2015 à adopter les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui sont universels pour tous les pays et qui couvrent la période de 2015 à 2030. En 2030, les Nations Unies feront le bilan.
Vous dites que l'objectif de porter l'aide publique au développement à 0,7 % du revenu national des donneurs n'est globalement pas atteint. Il y a d'ailleurs eu tout un débat sur l'efficacité de l'aide publique au développement. Comment se passe le financement du développement aujourd'hui ?
En effet, la grande question est celle du financement du développement. Entre 2005 et 2010, l'APD était d'environ 100 milliards de dollars par an. Il y a un certain nombre d'états bénéficiaires qui estimaient cependant que c'est une fausse aide. Parce que d'abord, c'est une aide liée. Un pays dit « je vous donne tant d'argent pour faire des routes, des écoles etc. mais en échange, vous devez employer des entreprises de mon pays ». Ensuite, la multiplication de micro-projets sans harmonisation et parfois non alignés aux priorités nationales. La Banque Mondiale a fait l'inventaire de tous les projets au Burkina Faso entre 2005 et 2006, et s'est rendu compte qu'il y avait 386 projets différents, initiés par tous les partenaires comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le PNUD, de l'UNICEF, des grandes ONG internationales, etc.

Ces nombreux microprojets occupaient énormément le gouvernement qui doit les suivre. Parfois, ces projets étaient menés sans aucune coordination avec les autorités locales, ce qui posait un problème de gestion et d'efficacité. Il y avait aussi par exemple, ces grosses voitures à l'effigie des partenaires qui sillonnent les rues et les ruelles et qui reflètent une certaine image dans l'inconscient collectif.
On a commencé par se poser des questions sur l'efficacité de l'APD. Une économiste zambienne, Dambisa Moyo, a écrit un livre intitulé « Dead Aid : Why Aid is Not Working and How There is AnotherWay for Africa» (« Aide morte : pourquoi l'aide ne marche-t-elle pas et y a-t-il un autre moyen pour l'Afrique ?" livre paru en 2009 aux éditions Farrar, Straus and Giroux). Dambisa Moyo est une spécialiste de la macroéconomie, diplômée des universités d'Oxford et Harvard, ancienne consultante de la banque mondiale et a beaucoup travaillé sur l'influence de l'aide étrangère. Elle était la première économiste africaine à dire ouvertement « votre aide, on n'en a pas besoin. Laissez-nous tranquille avec votre aide ». Elle remettait en cause un certain nombre de choses notamment cette espèce de paternalisme des pays du nord qui finalement faisaient perdurer la colonisation par l'APD. Elle critiquait le fait que les pays donateurs priorisaient des experts internationaux, au détriment des compétences nationales. Les pays bénéficiaires remettaient en cause l'APD.
Au niveau des donateurs, l'Union Européenne est depuis une dizaine d'années, le donateur le plus important en termes de volume financier dans le monde.
Mais les donateurs aussi de leur côté protestent : « Depuis 30 ans, nous avons envoyé des milliards pour l'Afrique, pour l'Asie, etc, où sont les résultats ? » se demandent-ils. Ils remarquent par exemple qu'il y a beaucoup de cet argent qui, d'une façon ou d'une autre, était placé sur des comptes en Europe ou à l'étranger. Tout le monde commençait par s'attaquer. Les africains accusaient les européens de faire une aide liée, et les européens estimaient qu'il n'y a pas une bonne utilisation de cet argent.
Les pays africains ont estimé qu'il faut, au lieu d'une multiplicité de projets, revoir les modalités de fourniture de l'aide afin qu'elle réponde aux exigences d'appropriation. Il faut de l'appui budgétaire par exemple.

L'Union Européenne y était favorable et a apporté des appuis budgétaires conséquents aux pays les plus pauvres, les pays les plus endettés au monde. Mais certains comme les Etats-Unis n'en font pas. Ils préfèrent exécuter des projets.

C'était de grands moments du dialogue international sur l'efficacité de l'aide au développement.

Justement, quelles ont été les grandes rencontres dans le cadre du processus du dialogue sur l'efficacité de l'aide ? ...

Suite à la page 4

Exclusif

Suite de la page 3

... Un des grands moments était la déclaration de Paris en 2005 à l'issue d'un processus de concertation des donateurs sur la question de l'efficacité de l'APD. Il y a eu 05 grands principes issus de la déclaration de Paris, qui doivent structurer la fourniture de l'aide. Il s'agit de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle.

Elle a été suivie d'une autre réunion juste à Accra en 2008, qu'on a appelé « Forum de haut-niveau sur l'efficacité de l'aide ». Ce dialogue international a permis surement de renforcer la position des pays du sud, les états bénéficiaires de l'aide. Ils ont pu dire clairement ce qui ne marchait pas et ce qu'ils voulaient.

Par ailleurs, les pays du sud se sont aperçus que l'APD, qui était de l'ordre de100 à120 milliards de dollars par an, n'est pas le seul apport de capitaux qui font développer leur pays. Il y a aussi bien évidemment les ressources nationales, et aussi par exemple les apports de la diaspora, qui sont des flux financiers beaucoup plus importants que l'aide publique au développement. Et on a également reconnu la contribution financière des Organisations de la Société Civile(OSC) du Nord comme du Sud au développement.

C'est ainsi que les OSC ont commencé par être impliquées dans le dialogue international sur l'efficacité de l'aide au développement. Elles sont devenues parties prenantes du processus. En effet, le développement n'est pas seulement une affaire des états. Dans n'importe quel pays, l'Etat n'est pas le seul à contribuer au développement.Il y a de nouveaux acteurs : le secteur privé qui contribue à travers la création de l'emploi et de la richesse et également, le tiers secteur, celui du monde associatif.

Quelle est la contribution des ONG ?

Les gouvernements et les organisations internationales ont posé la question aux OSC : « quelle est votre contribution, exactement ? ». Les OSC ont

dit qu'ils amènent du capital humain, des compétences, une solidarité avec les OSC du Sud, mais aussi des moyens financiers. Les états ont commencé par se demander « quels moyens ? ». Tous ont alors réalisé que les ONG internationales et les nouvelles grandes Fondations Internationales, par exemple, sont devenues des empires financiers : PLAN International, CARE International ou OXFAM International, par exemple, ont un budget annuel global qui est plus important que les plus grands programmes des Nations Unies.

Par ailleurs, la majorité des grandes ONG ont beaucoup de membres dans leur pays, qui cotisent régulièrement et leur donnent des moyens considérables. Ces grandes ONG ont des partenaires nationaux, qu'ils appuient.

De façon concrète, primo, les ONG complètent les efforts du gouvernement, dans la fourniture de services essentiels aux populations les plus pauvres et les plus marginalisées. Il y a des populations vulnérables et des localités que les gouvernements n'arrivent pas à atteindre. Les ONG fournissent les services essentiels et appliquent les programmes de développement.

Secundo, les ONG ont un point commun. Elles défendent toutes, les droits humains des populations les plus vulnérables, et alertent sur la situation de fragilité d'une couche donnée de la population qui est complètement isolée, précaire ou marginalisée. « Il faut faire quelque chose ! » pour ces cas. Les ONG sont des acteurs de gouvernance.

Tertio, depuis 30, 40, 50 ans, les ONG ont constitué une grande expertise. Il existe des compétences très fortes au sein des ONG internationales ou nationales qui ont été acquises au fil des ans. A juste titre, elles veulent participer au dialogue sur le développement. Elles ont une expertise et peuvent contribuer aux plans de développement, qu'ils soient nationaux ou locaux etc.

Le dernier rôle est que, non seulement elles peuvent aider à l'élaboration des politiques publiques, mais elles peuvent aussi faire le suivi des politiques et des pratiques des gouvernements et des donateurs.

Existe-t-il un environnement propice pour maximiser la contribution des ONG au développement au Togo ?

C'est une question qui se pose dans le monde entier. Ce qui est intéressant est qu'on ne peut pas nier qu'il y a une reconnaissance internationale du rôle des ONG et de la société civile. Tout le monde reconnaît que les ONG sont des parties intégrantes et nécessaires des processus de développement. Il est difficile de faire des réunions internationales sans inviter des ONG. Après la question peut être posée telle que : « Qui sont ces ONG qui y vont et qui représentent la « société civile » ? », mais il s'agit d'un autre débat. Il y a un accord général, les ONG sont des acteurs de développement à part entière. Il y a des recommandations pour que les états maximisent la contribution des ONG au développement. De la même manière qu'on parle de conditions favorables pour le secteur privé, il en faut aussi pour le secteur public et pour le secteur associatif. Il y a beaucoup de discussions sur les conditions propices au secteur associatif, mais trois conditions semblent essentielles : la première est légale ; comme pour les entreprises privées, dont la création peut être facilitée par la mise en place de guichet unique et autres, il doit également être facile pour une association d'être crée et qu'elle soit rapidement légale. Il ne faut pas qu'une association attende des mois pour avoir son récépissé. Deuxième point, permettre aux ONG, à la société civile de pouvoir participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales de développement. Troisième point, c'est la question de financement des ONG. C'est l'énorme problème auquel fait face toute la société civile dans le monde entier. Il y a peu d'argent pour la société civile, or les associations, les ONG sont connues pour être plutôt efficaces. Dans certains pays, on est en train d'examiner la possibilité de créer des lignes budgétaires dans le budget de l'Etat, ou au niveau préfectoral ou communal, pour la société civile. En effet, toutes les autorités locales et entités décentralisées ont besoin de la collaboration des ONG. De manière concrète, quelles peuvent être la contribution des ONG à la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2018-2022?

Très clairement, l'axe 3 du PND - la consolidation du développement social et le renforcement des mécanismes d'inclusion-, dépendent beaucoup du rôle des acteurs de la société civile. L'Etat sait que les ONG nationales ont un rôle très important dans le développement social, dans l'éradication ou l'atténuation de la pauvreté, etc. D'ailleurs, le Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération discute avec les ONG sur la mise en œuvre de l'axe 3.

L'axe 1 et 2 du PND sont beaucoup plus développés. L'axe 3 reste à développer. Il y a un certain nombre d'indicateurs de suivi du PND qui sont déjà importants pour l'axe 3. Mais il y a plein d'associations, d'ONG qui existent au Togo : la question qui se pose au gouvernement est « avec qui faut-il travailler ? ».Le Ministère de la Planification parle ainsi d'une revue des ONG pour identifier celles qui sont réellement actives sur le terrain et produisent des résultats, afin de les intégrer dans la stratégie du PND.

Il est évident que le PND ne marchera pas si l'Etat seul est responsable. L'Etat en est bien conscient et a voulu intégrer le secteur privé. Il faut insérer très clairement l'autre secteur, le secteur associatif. C'est à ce prix que le PND deviendra une feuille de route pour tout le monde, pour toutes les forces vives de la nation, les grandes forces sociales.

Un écrivain sociologue américain, Robert PUTNAM a écrit un livre intitulé « Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy » (« Faire marcher la démocratie, traditions civiques en Italie moderne », paru en 1993 aux éditions Princeton University Press).

L'auteur a comparé l'Italie du nord, plus riche quecelui du sud. Il s'est rendu compte que l'Italie du nord a un réseau associatif beaucoup plus dense que le sud, un réseau qui tisse et renforce le lien social et vient en appui aux personnes vulnérables. M. Putnam montre finalement que c'est ce réseau associatif très fort qui apporte une richesse au nord du pays. Le développement économique, social, durable des grands pays tient beaucoup à la participation de tous les grands acteurs. Le secteur privé est essentiel, mais le secteur associatif doit être protégé et renforcé, parce qu'il apporte une contribution essentielle en termes de cohésion et développement social.

Propos recueillis par Joseph BOBOE.

Couverture santé universelle : Les artisans togolais désormais assurés par l'INAM

Quelques 100 000 artisans togolais pourront bientôt bénéficier du dispositif d'assurance maladie de l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM). L'accord a été signé, mardi14 mai, entre l'INAM et l'Union des Chambres Régionales de Métiers (UCRM).

Plusieurs membres du gouvernement, des représentations du corps diplomatique, des artisans et associations d'artisans ont pris part au lancement de la couverture santé pour les artisans au Palais des Congrès de Lomé.

Si au Togo, l'assurance maladie a été pendant longtemps l'apanage des fonctionnaires du secteur public, le gouvernement togolais dans sa nouvelle politique de développement tend petit à petit à couvrir d'autres secteurs porteurs de l'économie togolaise, comme c'est le cas de l'artisanat.

"Le lancement de l'assurance maladie des artisans marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la politique de protection sociale dans notre pays. En créant l'INAM en 2011, le président Faure Gnassingbé a voulu offrir aux Togolais un outil de solidarité pour soulager les difficultés financières face à la maladie. Le lancement de l'assurance maladie en faveur des artisans, est l'aboutissement d'efforts consentis depuis 2017 par l'INAM et l'Union des chambres régionales de Métiers avec l'appui du ministère du développement à la base et des organes de gouvernance de l'INAM qui ont accompagné la mise en place de la couverture maladie au profit des artisans conformément aux orientations du Chef de l'état", a expliqué Myriam DOSSOU, Directrice Générale de l'INAM.

"Comme pour le régime des fonctionnaires, nous avons adopté une démarche prudente et progressive. Aussi, la couverture offerte dans le cadre de la convention entre l'UCRM et l'INAM prend en charge des prestations de soins débutés dans les formations sanitaires publiques comme les Unités de Soins Périphériques (USP), les Centres Médicaux Sociaux (CMS), les Centres Hospitaliers Préfectoraux (CHP), les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) dans le respect de la pyramide sanitaire", a poursuivi Madame DOSSOU.

Pour ce faire, le processus démarrera étape par étape avec au premier plan, la collecte d'informations sur les artisans membres des chambres régionales de métiers pour constituer la base de données. Ensuite viendra le réenregistrement, l'identification et l'immatriculation des bénéficiaires et surtout le payement régulier des cotisations selon les ménages.

L'INAM s'engage à mettre à disposition des artisans, les outils de prise en charge, à informer et sensibiliser les prestataires de soins tout en créant un cadre de concertation pour la satisfaction des assurés.

« Je suis artisan, mon assurance maladie c'est l'INAM », s'écriaient ici et là les artisans de toutes les régions qui ont massivement fait le déplacement du Palais des Congrès de Lomé, ce qu'à traduit dans ses propos M. EKLOU Kodjo, président de l'UCRM.

"Ce que nous attendons depuis des années est une réalité aujourd'hui. Avoir une couverture santé permettra à nous les artisans, de résoudre aisément nos soucis de santé et ceux de nos familles respectives. Nous exprimons notre gratitude au chef de l'état pour sa vision et pour avoir rendu possible la réalisation de ce projet à notre faveur. Le lancement de l'assurance maladie pour nous les artisans vient combler l'une de nos attentes et désormais l'artisan togolais ne sera plus confronté à des difficultés lorsqu'il est touché par une maladie", s'est-il réjouit.

"C'était avec jalousie que nous voyions les fonctionnaires se réjouir de l'assurance maladie mais aujourd'hui c'est notre tour et nous sommes fiers de le clamer haut et fort. Nous vous rassurons que nous allons prendre grand soin de ce produit et mobiliser tous nos pairs autour de sa réussite et nous allons travailler pour qu'il soit solide et profite aux artisans de tous les coins du pays, de génération en génération. C'est une victoire d'étape car, de nous dépendra la vie de cette assurance et nous devons bien l'entretenir pour qu'il soit durable", a-t-il ajouté.

La table d'honneur au Palais des Congrès de Lomé le mardi 14 mai 2019

Échange de parapheurs entre M. EKLOU Kodjo, président de l'UCRM et Mme DOSSOU Myriam, DG de l'INAM.

De nombreux artisans étaient présents au Palais des congrès

Parlant justement de l'entretien du dispositif, les artisans togolais sont appelés à faire une utilisation rationnelle de leur assurance maladie à travers la régularité dans les cotisations, en dénonçant les cas de fraudes et en relevant au fur et à mesure les manquements pour qu'ils puissent être corrigés.

Selon Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse, bien qu'étant l'une des plus grandes composantes de la population active, force est de constater que, l'écrasante majorité des artisans ne sont pas prises en compte dans les mécanismes publics de protections sociales. Au même moment ils sont confrontés à l'absence d'offre de couverture sociale adaptés à leur besoins auprès des structures privés de la place. Aussi, le développement d'un mécanisme approprié de protection sociale pour les artisans, constitue une priorité et un axe stratégique majeur de la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat (PNDA), politique qui s'inscrit parfaitement dans la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) notamment son axe 3 relatif au renforcement des mécanismes d'inclusion financière et sociale.

"Vos efforts conjugués avec ceux de l'INAM, ont abouti à la mise en place d'un produit de protection sociale portant sur la couverture des risques liés aux maladies non professionnelles. Le mécanisme proposé est spécifiquement conçu pour couvrir les risques de maladies non professionnelles et ses adhérents pourront bénéficier des soins dans des structures sanitaires spécifiques pour une contribution financière adaptée à leur capacité. Je me réjouis de votre adhésion pleine et entière à ce diapositif. Les témoignages recueillis lors des séances de sensibilisations organisées dans les différentes régions, attestent de l'importance que vous attachez à cette initiative", a déclaré la ministre.

Les tous premiers artisans bénéficiaires de la couverture maladie ont reçu des kits symboliques des mains des différentes personnalités présentes à la cérémonie.

Il faut noter que le dispositif de protection sociale des artisans a été lancé conjointement par le ministère du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse, le ministère de la fonction publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale et l'INAM.

Y-M. Akossiwa

Fondation Nana Anè XV : de nombreuses réalisations et des ambitions pour le bien-être des populations de la préfecture des Lacs

Une cérémonie de don de tables-bancs

La fondation du roi Nana Anè Ohiniko Quam Dessou XV, chef traditionnel de la vile d'ANEHO, une fondation à but non lucratif mais humanitaire, s'active depuis sept ans à améliorer les conditions des diverses communautés dans la préfecture des lacs, à travers la réalisation de plusieurs projets dans l'éducation, la santé, l'humanitaire, la culture, du développement économique.
Malgré les efforts consentis par les autorités togolaises, une grande partie de la population se retrouvent dans des situations de vulnérabilité. Les organisations de la société civile, notamment les Organisations Non Gouvernementales, les fondations, deviennent des partenaires complémentaires du gouvernement dans le processus de développement, surtout lorsqu' elles sont efficaces. C'est le cas de la fondation Nana Anè XV.

Le roi Nana Anè Ohiniko Quam Dessou XV, chef traditionnel de la ville d'ANEHO, Président fondateur, s'est donné pour mission de "contribuer à la promotion du développement humain durable dans l'espace socio-culturel Guin-Mina ou partout ailleurs pour l'amélioration des conditions de vie et le bien-être des populations".

Historique d'une fondation royale

Le 24 mars 2012, Marc Stéphane Ahlonko Bruce, homme d'affaires, accédait au trône royal de la communauté des ADJIGO & alliés, dans la ville d'Aného, localité située à 45 kilomètres à l'ouest de Lomé. L'ancien Vice - Président du Conseil National du Patronat Togolais, devenait ainsi le 15ème roi des mina et le chef traditionnel de la ville d'Aného sous le nom de « Nana Anè Ohiniko Quam Dessou XV ».

Pour rappel, la ville d'Aného a été fondée par Quam Dessou, venu d'Elmina au Ghana, tel que le retracent les livres d'histoire. En 1666, Quam Dessou, prince commerçant et navigateur sur l'Océan entre Elmina (Ghana) et Gbadagri (Nigéria), a choisi d'habiter cette partie de la côte togolaise, en raison de la ressemblance du paysage avec celui d'Elmina. Puis, avec ses compagnons, il fonda plus tard « Anèwo bé ho » (en langue mina, qui signifie le village des Anè) devenu plus tard, la ville d'Aného.

C'est suite à son intronisation comme 15ème roi de la dynastie des ADJIGO, que M. BRUCE a mis sur pied la « Fondation Nana OHINIKO QUAM DESSOU XV » en abrégé « Fondation Nana Anè XV ». Depuis lors, un chemin important a été parcouru. Cette organisation développe et met en œuvre des priorités et les approches pour un développement humain, inclusif et durable dans tous les domaines.

Les activités ont démarré en septembre 2012. Le récépissé de création et d'existence a été délivré au président fondateur en juillet 2015. Et le 11 août 2018, le siège de la fondation, un joyau architectural, a été inauguré à Aného-Nlessi, sur la rue qui porte le nom de son prédécesseur Nana Ohiniko Quam Dessou XIV.

Le bâtiment abrite outre les bureaux, des salles de conférences et autres espaces de travail, une salle informatique mise gracieusement à la disposition des jeunes scolarisés pour des documentations à internet gratuites et un auditorium pour la tenue de symposium et autres rencontres éducatives. Par ailleurs, des lampadaires solaires disposés tout autour du bâtiment permettent également aux élèves de profiter de l'éclairage pour réviser leurs cours.

La promotion de l'excellence dans l'éducation

Dans l'optique d'un développement durable centré sur l'humain, la Fondation Nana Anè XV s'est engagée dans la promotion de l'excellence en milieu scolaire. Elle a lancé en 2012, le « Programme Excellence Junior (PEJ) », destiné à octroyer chaque année, des bourses d'excellence académique aux vingt meilleurs élèves diplômés du CEPD de la préfecture des Lacs.

Les bénéficiaires sont accompagnés et suivis durant les sept années de leurs études secondaires, de la classe de 6ème jusqu' à l'obtention de leur baccalauréat 2ème partie, à condition qu'ils continuent par s'illustrer, tout au long de leur parcours, par des résultats scolaires excellents.
A ce jour, ils sont 140 boursiers de la Fondation auxquels s'ajoutent 04 cas spéciaux. Cette année, les élèves de la première promotion, 2012-2013, passent leur baccalauréat deuxième partie, et avec l'obtention d'une mention très bien ou bien, il est offert à ces derniers la possibilité de poursuivre leurs études universitaires dans une université du Ghana à défaut d'une bourse d'état ou d'une université étrangère.
La vingtaine qu'ils étaient au départ au titre de la scolarité 2012-2013, ils ne sont plus que 07 élèves à passer le BAC II en juin. Madame NOUSSOUKPOE Adjoa, Secrétaire générale de la Fondation Nana Anè XV

Un bâtiment scolaire construit en 2015 par la fondation Nana Anè XV à l'EPP Assou-Condji (pref.Lacs)

explique qu' « il faut remplir les critères de performance pour rester dans le programme », notamment « obtenir la moyenne minimale de 14/20 à chaque évaluation annuelle ».

« Nous avons commencé le programme avec une moyenne générale de 12 sur 20. Trois ans plus tard, nous l'avons jugée faible et relevée à 14/20, le PEJ étant un programme d'excellence. L'idée de relever la moyenne à plus de 14/20 fait son chemin étant donné qu'il s'agit de la promotion de l'excellence», confirme Madame NOUSSOUKPOE.

Mais, rassure-t-elle, « la Fondation prend soin de remplacer les boursiers débarqués du programme et le nombre est rajouté aux 20 meilleurs élèves à sélectionner à la nouvelle rentrée scolaire».
La Fondation Nana Anè XV poursuit son soutien à l'excellence scolaire également à travers le projet « la Récompense du savoir en fin d'année scolaire», organisé chaque année depuis 2015, sous forme d' opérations de distribution des prix scolaires et extra-scolaires au profit de quelques 150 meilleurs élèves de 252 établissements scolaires de la préfecture des Lacs, et au profit des lauréats classés premiers aux divers examens nationaux : BEPC, BAC I et BAC II.

Heureux hasard, lors de la cérémonie de la fin de l'année scolaire 2017-2018, le plus jeune bachelier du Togo, âgé de 14 ans en série C avec une moyenne de 17,56/20, faisait partie des lauréats.
Il faut noter qu'une édition spéciale de la "Récompense du Savoir" a été organisée en 2016 dans la préfecture de HAHO, à Notsè, ensemble avec Ewefiaga Togbui AGOKOLI IV, le roi des Ewe, le chef traditionnel de la ville de Notsè, Président des Chefs traditionnels du Togo.

En ce qui concerne les infrastructures, la Fondation Nana Anè a construit, rénové et équipé une vingtaine de salles de classes dans plusieurs écoles primaires de la commune d'Aného.
Dans la même lancée, pour améliorer les conditions d'accueil des élèves, la Fondation Nana Anè XV a fait don d'au-moins 2300 tables-bancs, des tables de bureaux et des chaises d'enseignants à 74 écoles primaires publiques, collèges et lycées de la Préfecture des Lacs.

La Fondation Nana Anè XV a aussi participé au programme de pose de pavés dans la cour sablonneuse de la cathédrale Saints Pierre et Paul à Aného et contribué également à la construction de logements à caractère social, initié par l'Evêché d' Aného au profit des Jeunes qui viennent des villages environnants pour poursuivre leurs études de 3èmedegré à Aného.

La santé des couches vulnérables de la population, une priorité

Dans ses interventions, la Fondation Nana Anè XV a noué une alliance stratégique avec le Centre Hospitalier Préfectoral d'Adjido-Aného, le 1er avril 2015, une convention de rente d'un montant de 25 millions de francs CFA. Couvrant cinq ans, elle permet de prendre en charge les frais de consultation et de premiers soins pour tout enfant âgé de 0 à 5 ans, et pour les personnes âgées de plus de 70 ans. Cette action a permis, selon les responsables de l'hôpital, d'augmenter la fréquentation de la structure sanitaire et de contribuer à réduire les taux d'hospitalisation, notamment en pédiatrie, et de décès.

Vu l'ampleur des sollicitations, le montant alloué s'est avéré insuffisant. Le renouvellement de la convention de rente, prévu en avril 2020, devra nécessiter une enveloppe de 50 millions de francs CFA, en vue d'élargir la base des bénéficiaires de 0 à 18 ans, pour une prise en compte de la jeunesse scolarisée dont les boursiers de la fondation.
Dans le portefeuille des projets de la Fondation Nana Anè XV, figure en bonne place, la construction d'un centre médico-social comprenant un dispensaire de plein exercice, un orphelinat et une pouponnière. Dans ce centre, les soins devront être gratuits pour les enfants et les jeunes âgés jusqu' à 21 ans.

Des œuvres sociales et culturelles pour booster le développement socio-culturel.

Concernant l'humanitaire, la Fondation Nana Anè XV assiste les personnes et familles en difficulté en cas de sinistre tel les incendies, comme ce fut le cas dans le quartier Avémé à Aneho en 2012. Elle vient également en aide aux prisonniers et à des communautés vulnérables.
Elle était présente dans d'autres circonstances douloureuses (accidents graves, décès, etc)ou d'évènements heureux comme des naissances de triplés. Des dons de médicaments et de matériels informatiques complets ont été faits à l'hôpital psychiatrique de Zébé à Aneho et au petit séminaire d'Agoè-Nyivé en 2016.

En matière de promotion culturelle, Nana Anè XV en tant que roi, garant des us et coutumes, n'a pas manqué de faire le plaidoyer qui a abouti à la reprise de l'organisation des semaines culturelles dans les établissements scolaires primaires de la commune d'Aneho, dont l'objectif étant d'enraciner les jeunes dans la culture du terroir. Elle a participé financièrement à l'organisation de manifestations culturelles nationales et internationales.

Un avenir prometteur pour une fondation royale

S'agissant du développement économique, la Fondation accorde une importance capitale au financement des activités génératrices de revenus des femmes, des jeunes et des artisans de la localité. A cet égard, elle étudie la faisabilité de la mise en place d'une micro-finance à taux bonifié, de quoi ouvrir de bonnes perspectives pour le financement des micros-projets générateurs de revenus.

Dans l'élan de la promotion entrepreneuriale et de la réduction de la pauvreté, une étude est en cours pour la production à grande échelle de la tomate avec la possibilité d'augmenter les surfaces cultivables et d'y ...

Suite à la page 12

Des défenseurs des droits de l'homme saluent la révision constitutionnelle mais s'interrogent sur les articles 75 et 127

Face à des parlementaires, au cours d'une rencontre à Lomé, des personnalités de la société civile ont salué la révision constitutionnelle tant attendue. Mais elles ont surtout évoqué, entre autres sujets, les questions liées à l'immunité du Président de la République et la Haute Cour de Justice.

Les parlementaires face au panel

Cela fait plusieurs mois déjà que le Centre de la Documentation et de Formation sur les Droits de l' Homme (CDFDH) organise des rencontres dénommées « face au panel ». Elles visent à créer un cadre de discussion, un face-à face entre les acteurs de la société civile organisés en une plateforme nommée « PANEL WATCH », des institutions et personnalités invitées.

« Si des personnalités de la société civile togolaise, reconnues pour leur crédibilité et leur expérience analysent la situation des droits humains dans le pays sur la base des valeurs universelles et des standards internationaux ; elles formulent des recommandations pertinentes pour améliorer le cadre légal et opérationnel de la mise en œuvre ; et mènent des plaidoyers dans ce sens. Alors le Togo connaîtra une diminution très sensible des violations des droits de l'Homme et sera un modèle pour les autres pays ». Tel est le principe sur lequel se base le « PANEL WATCH ». « Même si des débats liés à l'actualité politique sont abordés, c'est sous l'angle des droits de l'homme » selon André AFANOU, l'un des organisateurs de ces rencontres.

Une semaine après la révision constitutionnelle, pour en débattre, le PANEL WATCH a reçu, jeudi 16 mai, au cours d'une session « face au panel » à l'hôtel Eda Oba à Lomé, les leaders et cadres des partis NET, UFC, MPDD, parti des Togolais et du Mouvement des forces Vives Esperance pour le Togo. « Que comprendre de la révision constitutionnelle du 08 mai ? ». En quoi les dispositions nouvelles garantissent-elles l'indépendance et l'impartialité des institutions de la république ? Doit-on craindre un recul des principaux acquis en matière de droits de l'Homme, réédition des comptes, lutte contre l'impunité ? ». Voila, en substance, des questions sur lesquelles ils ont discuté.

Une avancée.

Maitre ATTOH-MENSAH Koffi, avocat, coordonnateur en exercice du « PANEL WATCH » déclare que «cette nuit-là (la nuit du 08 mai 2019) les députés ont pu faire ce que le peuple togolais attendait depuis 13 ans » puisqu' il y a eu « l'Accord Politique Globale (APG), la CVJR (commission vérité justice et réconciliation) qui avaient préconisé ces reformes », rappelle-t-il.

« En octobre, novembre 2014, nous avons tout fait pour opérer ces reformes. Malheureusement, nous avons trouvé sur le chemin, du refus de faire les reformes, non pas de la part de ceux qui devraient être réfractaires de les faire, mais de ceux qui devraient les pousser », assure Maitre Jean DEGLI, avocat.

« Ce sont les membres d'une certaine opposition qui avaient le plus mis les bâtons dans les roues » lâche cet ancien ministre, chargé des relations avec le parlement de la transition en 1992.

« Aujourd'hui nous avons opéré des reformes qui donnent deux possibilités de mandats supplémentaires à l'actuel Chef de l'Etat. Si nous l'avions obtenue en 2014, où en serions-nous aujourd'hui ? », se demande-t-il. « Certainement à la fin du mandat du président Faure GNASSINGBE ou il ne lui restera qu'une seule possibilité » poursuit-t-il. « De 2014 à nos jours, nous avons perdu du temps » constate Maitre DEGLI.

« Il faut avoir le mérite de féliciter ceux qui sont arrivés à faire ces reformes aujourd'hui, quelles que soient, les conditions dans lesquelles ils les ont faites, ou la portée que nous donnons à ce travail » déclare-t-il.

Articles 75 et 157

L'article qui fait plus débat au sein de l'opinion publique depuis la modification de la constitution est le « 75 ». On lui a consacré une longue part des échanges au cours de la rencontre.

« Par rapport à l'article 75, nous sommes dans la réalité, le pragmatisme. Ce jour-là, les députés indépendants avaient voulu faire passer le mandat de sept ans. Il est vrai qu'avec l'appui des députés de l'UNIR, cet amendement pouvait passer. Ceux qui étaient dans l'opposition et ont milité contre cette tentative de 07 ans n'étaient pas la majorité. Pourtant les 07 ans ont été abandonnés. Au delà du droit, il y a des pesanteurs. Ce n'est pas le nombre qui a compté. Ce sont ces pesanteurs qui ont compté et qui ont engagé la majorité à faire marche arrière. Ce sont ces pesanteurs qui expliquent les termes de l'article 75» a argué Docteur Ekoué GADA, juriste, conseiller de Gilchrist OLYMPIO, qui, avec Séna ALIPUI, député, se sont faits les porte-voix de l'Union des Forces du Changement (UFC) au cours de la rencontre.

Pour l'UFC, l'article 75 est une condition sine qua none à l'alternance. « Nous l'avons assumé et nous continuerons de l'assumer. Cet article est de l'équilibrisme constitutionnel parfait. De deux choses, l'une. Nous souhaitons tous qu'il y ait l'alternance, ce qui veut dire que l'actuel (président) laissera la place au prochain, ce qui implique que l'actuel qui deviendra le passéiste de demain soit assuré et ait des garanties qui vont à priori, motiver sa volonté de partir. (...) Donc, c'est une pesanteur politique qu'il fallait résoudre de façon radicale. Cela a été résolu par les termes de cet article 75 », justifie M. GADA.

« Les gens disent que la garantie est trop. À persona. L'article précise très bien que les actes du Chef de l'Etat qui seront couverts par cet article sont ceux qui sont inhérents à son mandat, donc à partir du moment où il a la qualité du Président de la République. (...). Le législateur qui a proposé les termes de cet article sait pertinemment que le chef de l'Etat actuel ne sera pas couvert pour ce qui concerne les événements qui sont produits avant son investiture constitutionnelle. Il ne s'agit pas d'une supercherie du législateur pour protéger une personne », a-t-il poursuivi. Cependant, il fait observer que « ce que l' ont peut juger est que lorsqu' on fait le droit comparatif, la garantie de ce genre (pour le chef de l' Etat) qui existe dans les constitutions, allemande, anglaise , française, ivoirienne n' est pas éternelle. Dans notre cas, elle est éternelle, jusqu' à ce que le chef de l'Etat meure. ». Pour lui, ce sont toujours « les pesanteurs de notre pays qui l'expliquent. C'est un travail très bien fait ».

Au sujet des articles 75 et 157, Gerry TAAMA, président du NET, donne

une explication en ces termes : « L'article 75 consacre l'immunité qui aujourd'hui, existe déjà pour les députés. Ce sont les actes posés dans l'exercice des fonctions du Président de la République au même titre que les députés ont une immunité. La seule différence, c'est un privilège de juridiction. On peut lever l'immunité des députés en cas d'infraction, qui sont les délits de leur fonction. Le Président de la République et les anciens Présidents de la République ont ce privilège de juridiction qui est la Haute cour ».

En clair, contrairement aux députés, « toute autre infraction faite hors de l'exercice de ce mandat confère au Président de la République, le privilège de juridiction qui est la Haute Cour de justice », raconte M. TAAMA qui souligne qu' « en cas d'alternance, vous pourrez avoir une Haute Cour de justice qui peut-être hostile au Président ».

En effet, l'article 75 indique que les anciens Présidents de la République sont de plein droit, membres à vie du SENAT. Ils ne peuvent être jugés, ni poursuivis, ni arrêtés, ni détenus, ni jugés pour les actes posés pendant leur mandat présidentiel. De plus, l'article 127 énonce que « La Haute Cour de Justice est la seule juridiction compétente pour connaître des infractions commises par le Président de la République et les anciens Présidents de la République. La Responsabilité politique du Président de la République n'est engagée qu'en cas de haute trahison ».

La haute trahison sera spécifiée par une loi organique. « L'une des faiblesses que je trouve de notre révision constitutionnelle, c'est qu'il y a beaucoup de loi organique. Chaque fois qu'il y a un peu de flou, on le renvoie à une loi organique. Il va falloir qu'on soit vigilant pour mettre en place ces lois organiques », souhaite M. TAAMA qui ne pense pas que la loi a été personnalisée pour le Président de la République, Faure GNASSINGBE.

Spero MAWOULI, militant des droits de l' homme déclare : « je suis un peu étonné de voir que la constitution reformée, donne une immunité presque totale au chef de l' Etat et la seule possibilité , c' est qu' on puisse lever son immunité quand il sera sénateur mais là encore ce n' est pas gagné d' avance ». « Ne pensez-vous pas qu'en terme de respect des droits humains et des normes internationales, cela pose problème ? », s'est-il demandé.

Cet article 75, « Qui l'a proposé ? Quelles sont les réflexions qui ont été faites pour qu'elles soient proposées ? », s'interroge Maitre DEGLI. Et il ajoute : « dans notre pays, il nous a toujours été dit que le pouvoir, ce n'est pas le chef de l'Etat mais son entourage. Ce n'est pas d'aujourd'hui que cela date mais de l'époque du général Eyadema. Vous donnez une immunité au Chef de l'Etat pris comme individu, que faites-vous de l'entourage ? »

« J'ai une difficulté par rapport à cette disposition, non pas dans le sens ou elle donne une immunité mais en ce sens que, d' après ce qu'on nous fait comprendre, ce n'est pas le chef de l'Etat au Togo(...) mais son entourage ».

L ' i n q u i é t u d e est partagée. « Généralement, lorsqu' on rend un chef de l'Etat irresponsable, on responsabilise son entourage. On fait de son entourage des fusibles. Lui, il peut poser tous les actes possibles, il est irresponsable devant le peuple et devant tous les pouvoirs constitués. Mais on doit mettre dans la constitution des articles qui responsabilisent les ministres, ou les autres magistrats. C'est cet aspect qui n'a vraiment pas été approfondi », regrettait M. EKOUE GADAH. C'est « dans la loi organique », lance quelqu'un dans la salle.

Me ATTOH MENSAH, quant à lui, dresse un lien entre l'immunité du Président et l'imprescriptibilité des crimes. « Comment peut-on donner une immunité à quelqu'un dans un pays qui s'est engagé, internationalement à reconnaître l'imprescriptibilité des crimes ? », s'est-il interroger.

« Si cette personne est poursuivi de crimes, de tortures, elle ne peut pas bénéficier d'immunité. Notre pays s'est lancé, dans ses engagements internationaux à poursuivre la torture qui est un crime imprescriptible. Ce texte (article 71) va à l' encontre des engagements internationaux que nous avons pris. Lui-même ne peut pas bénéficier ad vitam æternam de cette immunité », a-t-il confié.

Mélanie SONHAYE, militante des droits de l'homme a raconté que : « Si les conventions internationales en droit de l'Homme, régulièrement ratifiées par le Togo, font partie intégrante de la constitution togolaise, il faut également que nous, Togolais, comprenions que la constitution est sous les conventions internationales. Le Togo ne peut pas avoir ratifié la charte de l'Union Africaine qui prescrit la bonne gouvernance et au-même moment, encourager l' impunité... Le Togo ne peut pas avoir ratifié la convention de la CEDEAO sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance et disposer de l'article 75 dans sa constitution. »

Le journaliste André AFANOU aussi se demande, au-delà des crimes imprescriptibles, quels sont les gardes-fours pris par le législateur pour empêcher le chef de l'Etat de commettre des crimes économiques.

Le débat sur la hiérarchie des normes.

Le débat sur la hiérarchie des normes s'est invité dans la foulée. Pour M. GADA, interpellé sur la question, « aucune convention internationale n'est au-dessus de la constitution d'un état souverain». « Il y a un article dans toutes les constitutions du monde qui fait la réception dans l'ordonnancement juridique interne des conventions et traités ratifiés. C'est au nom de cet article que les conventions ont un effet sur l'Etat. Dans la hiérarchie des normes, c'est la constitution qui est la norme supérieure, étant donné que, c'est elle qui permet aux conventions internationales d'avoir effet à l'interieur. Il suffit seulement que le législateur ou le constituant modifie sa constitution et change complément la géographie de l'application des accords internationaux », a-t-il confirmé.

Il trouve que, « La CEDEAO ou l'Union Africaine n'ont pas de compétences constitutionnelles. Ces institutions ne peuvent pas modifier et n'ont pas de préséance sur les compétences constituées, c'est à dire le législatif, l'exécutif et le judiciaire. C'est ce qui explique le fait que, dans le cadre de notre crise, la CEDEAO a dû prendre beaucoup de gants parce que, ne sachant pas vraiment comment imposer des choses à l'Etat. »

Mais conclut-t-il, « sur les questions relatives au droit de l'Homme, (...) aucune protection à l'interne ne peut mettre à l' abri, une personnalité politique, à l'heure où nous sommes quelque soit l'humanité que donne l'article 75.

Me ATTOH-MENSAH n'a pas été de cet avis. « Il y a un débat d' ordinaire sur la hiérarchie des normes. Lorsqu' un Etat abdique sa souveraineté pour aller prendre des engagements internationaux, même s'il n'intègre pas les dispositions de ces conventions, à partir du moment où le texte est ratifié, l'Etat s'oblige à le respecter. Ce qui fait que, lorsque nous sommes dans un cas de violation des droits de l'homme, nous pouvons évoquer la convention internationale, devant le juge. C'est ce qui fait dire à la doctrine que les conventions internationales sont au-dessus de la constitution, puisque l'Etat a abdiqué une partie de sa souveraineté. Aujourd'hui, l'Etat ne peut pas vivre en autarcie, il vit dans une communauté, et s'oblige à respecter les règles ». Et il résume en précisant que « le débat sur la hiérarchie des normes se pose en terme doctrinaire mais de façon pratique. On s'oblige à respecter les conventions et on oublie une partie de notre souveraineté que confère la constitution.»

Maître DEGLI renchérit : « Dans la hiérarchie des normes, il peut y avoir n' importe quel débat mais le principe est que les conventions internationales sont au-dessus de la constitution parce que l'Etat a abdiqué sa souveraineté. La 2eme chose est le fait d'intégrer les textes des conventions internationales dans nos constitutions ne donne aucune suprématie à la constitution sur ces textes. En réalité, l'Etat intègre les textes internationaux à l'ordonnancement national, ces dispositions pour permettre que l'on puisse les évoquer, directement sur le champ et notamment devant les tribunaux. Vous voyez plein de décisions de nos magistrats qui utilisent directement la déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples».

Tété B.

L'ambassade de France au Togo confie la collecte des demandes de visas à la société CAPAGO TOGO

À partir du mardi 28 mai, toute personne désireuse de se rendre en France ou dans un pays de l'espace Schengen doit remplir les formalités de demande de visa, sis dans l'immeuble P. Thérèse, au croisement du boulevard du 13 janvier et de la rue des Femmes Savantes, non plus dans les locaux du consulat de France, mais au centre CAPAGO de Lomé. La nouvelle procédure qui permet de désengorger le service consulaire de l'Ambassade de France au Togo présente des avantages pour les usagers, même si elle revient plus coûteuse.

L' ambassadeur de France au Togo, Marc Vizy au milieu de Christian Filandeau, du ministère francais de l' Interieur et de Laurence Foixet, directrice régionale Afrique de l' Ouest CAPAGO

Au Togo et dans certains pays, la demande de visa auprès des ambassades de France n'est guerre facile. Elle était devenue compliquée et éprouvante et pouvait prendre plusieurs jours. Cette situation est dûe au fait que, au cours de ces dernières années, il y a eu une hausse constante de la demande.

Dans les services consulaires des ambassades de France, la charge de travail, notamment la réception des demandeurs, la biométrie, la motivation des refus, n'a cessé d'accroître. Les moyens humains sont insuffisants à cause du plafond qui limite les emplois dans la fonction publique française. Les locaux des services consulaires ne sont plus adaptés à l'accueil de tels flux de demandeurs.
Les demandeurs de visa et le traitement des dossiers ne se font pas dans « les conditions satisfaisantes dans bien des cas, en particulier, à certaines périodes de l'année », a reconnu Marc Vizy, ambassadeur de la France au Togo, au cours d'une rencontre avec la presse le mercredi 15 mai.

Parallèlement, la lutte contre la fraude amène les agents des services consulaires à accorder plus vigilance dans l'instruction des dossiers.
Ce sont autant de raisons qui amènent les autorités françaises à externaliser les services de visas. Au Togo, c'est à la société CAPAGO TOGO, que le gouvernement français a confié le soin de collecter les dossiers de demande de visas. « Son rôle se limite à la réception et à la vérification de la complétude des dossiers et à la collecte des données alphanumériques et biométriques. Mais les demandes de visas restent instruites par le service consulaire de l'ambassade de France, seul habilité à prendre les décisions en matière de visas dans le cadre de la règlementation en vigueur », précise le service de communication de l'ambassade de France. Et, rassure-t-on du coté des autorités françaises, la nouvelle procédure permettra de réduire considérablement les délais d'attente et d'améliorer nettement l'accueil du public. Les rendez-vous peuvent s'obtenir, à priorie, en 72 heures. Les usagers seront informés à chaque étape de l'avancée de leurs dossiers, par sms ou par courriel.

Dans la pratique, toute demande de visa doit être initiée sur l'unique portail https://france-visas.gouv.fr qui contient toute l'information nécessaire pour guider l'usager. S'il entreprend sa démarche entre le 28 mai et 25 aout, l'usager prend, comme cela se fait toujours, un rendez-vous auprès d'AFRICATEL. Toutefois, le dépôt des dossiers et le retrait des documents de voyage se feront au sein du centre CAPAGO TOGO. Mais à compter du 26 août 2019, l'ensemble des démarches usagers se fera au sein du centre CAPAGO TOGO.

Dans le centre, ils seront 16 agents à se mettre à la disposition des usagers. Le centre garantira tout le confort, rassurent les responsables de l'ambassade. La nouveauté proposée est la possibilité de recourir à un service premium qui offre plus de conforts et d'attentions.

Ces services sont à la charge de l'usager. Au centre CAPAGO TOGO, les frais de service de base s'élèvent à un montant de 18 500 francs CFA et il faudra ajouter 25 000 francs CFA pour bénéficier du service premium.

Au Togo, 10 000 personnes font la demande de visa à l'ambassade de France chaque année. Les récentes externalisations ont été effectuées au BURKINA et au Mali, et cette procédure est utilisée dans d'autres pays comme entre autres, la Chine, l'Inde, la Russie, l'Algérie, l'Afrique du Sud, Sénégal, Côte d' Ivoire.

Pour l'ambassade de France, il s'est avéré que « si le démarrage de l'externalisation a pu être mal perçu dans certains pays, ces avantages, bien réels à l'usage pour les demandeurs, ont fini par convaincre, comme le montrent, les enquêtes de satisfaction conduites au cours de la période récente ».

Tété B

RENCONRTE AVEC BLACK T, « nous voudrons faire un travail qui respecte les standards internationaux»

La vedette togolaise des musiques urbaines, Eric Yawo OTU alias « Black T » a effectué sa première tournée en Europe. L'icône togolaise de RnB et « soul », détenteur de nombreux trophées, ne cache pas sa satisfaction.

Imagine Demain : Comment s'est passé votre tournée ?
Black T : La tournée a été un succès total. Elle s'est très bien passée. J'ose dire que la diaspora togolaise, voire africaine en Belgique est aujourd'hui heureuse parce que c'est la première fois qu'elle découvre ces spectacles inédits. J'étais arrivé à Bruxelles le 09 mars. J'avais été programmé sur un événement avec des artistes rwandais. Par la suite, j'ai été sollicité pour d'autres spectacles, au point où, au moment où j'étais en partance pour Lomé, il y avait encore des dates programmées et des invitations à laquelle je ne pourrai pas répondre. Hélas ! Je devrai rentrer pour d'autres urgences. J'ai séjourné pendant 02 mois en Europe. C'était 3 mois que j'avais pourtant prévu passer.

Combien de spectacles avez-vous fait ?
Au total, 8 spectacles. Il restait encore 04 dates. Peut-être que j'y retournerai avec le temps pour faire plaisir au public.

A quand la sortie d'un album ?
Je n'ai pas de projet de sortie d'album pour le moment. Ceux qui me connaissent, savent que, même si j'entreprends de produire 05 albums dans un bref délai, je peux le faire. Je suis prêt à tout moment. Je suis moi-même un ingénieur de son. « Préparer un album », n'est pas le plus difficile pour moi. Mais j'ai désormais un objectif. Il ne s'agit pas de sortir un album uniquement pour le public Togolais mais pour aussi, pour aller désormais à la conquête d'autres publics. Avec mon staff, nous avons l'ambition de travailler sur un projet artistique pour l'Europe et l'international. Il n'y a aucune difficulté liée, ni aux moyens financiers, ni à la disponibilité des œuvres musicales mais nous voudrons faire un travail qui respecte les standards internationaux. Il faut sortir un album qu'on peut commercialiser à l'étranger. Mais je suis convaincu que dans peu de temps, nous lancerons cet album.

Votre mot de fin ?
Je tiens à remercier DIEU car sans lui, nous ne sommes rien. J'y tiens beaucoup parce que, ceux qui connaissent Black T, ou Eric, depuis la frontière de Kodjoviakopé où j'ai débuté ma carrière, ont vu là où j'en suis aujourd'hui avec l'aide de DIEU.

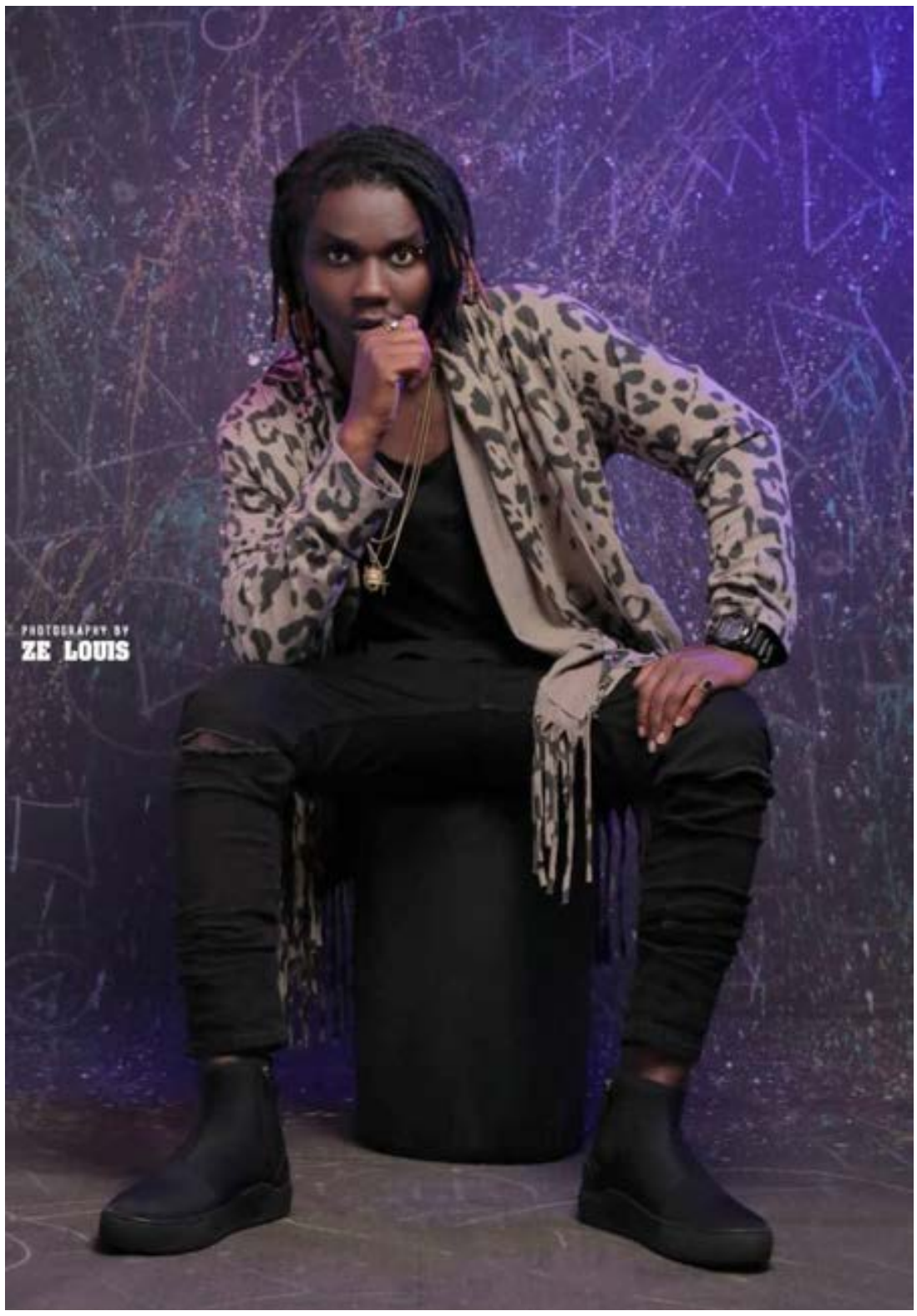

Black T

Je remercie la ministre de la jeunesse, Maman Victoire Dogbe-Tomegbah, pour la confiance qu'elle a placée en moi et le soutien. Elle m'a ouvert les portes et m'a permis de porter haut, les flambeaux du Togo. Par la suite, je dis un grand merci à Cédric AKUESTAR, maman Nickel de Bruxelles, Maurille AKAKPO, Doudou le boss qui m'a accompagné et suivi pendant toute la tournée et le rwandais Justin.
Je remercie l'Ambassade de France qui m'a fait confiance et a accepté que je me rende en Europe. J'ai profité pour visiter d'autres pays en dehors de la Belgique.
Merci à tous ceux que je n'ai pas pu citer. Je suis très reconnaissant envers ma grande famille Chrono' one (label d'artistes émergents), envers mon petit frère Etane, artiste de la chanson, mon fan club, et merci à tous ceux qui se sont déplacés pour venir m'accueillir à l'aéroport. Je n'oublie pas le chaleureux public de la diaspora.

Propos recueillis par Joseph BOBOE

id IMAGINE DEMAIN

Récépissé N° 0574/26/07/18/HAAC

Directeur de publication:
Tété B. MENSAH-BOBOE

Comité de rédaction:
Babatundé Boboe
Lina Yedibahom

Service commercial:
BRAVO MEDIA SERVICES SARL U
(+228) 70 35 35 90

Graphiste:
Eros DAGOUDI (Tél: 91099250)

Imprimerie:
DIRECTPRINT

Distribution:
BRAVO MEDIA SERVICES

Tirage:
1000 exemplaires

Contacts:
Tél: (+228) 70 35 35 90 / 93 23 17 86

E-mail: bravo_yosef@yahoo.fr

FONDATION NANA ANÈ XV : de nombreuses réalisations et des ambitions pour le bien-être des populations de la préfecture des Lacs

Suite de la page 7

Le roi Nana Anè Ohiniko Quam Dessou XV, chef traditionnel de la ville d'ANEHO lors de son intronisation le 24 mars 2012

... introduire les semences améliorés. La fondation de Nana Anè XV espère ainsi de ses actions, actuelles et futures de développement, des impacts durables, des résultats qui impacteront réellement la vie des concitoyens de la préfecture des lacs.

Une reconnaissance sur le terrain

Déjà, la fondation Nana Anè XV trouve sa place dans le cœur des populations de la ville d'Aného, actuel chef-lieu de la préfecture des lacs et deux fois capitales du Togo) et ses environs. En témoigne les réactions des bénéficiaires.

« Nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction par rapport au travail réalisé par la fondation. Nous lui sommes reconnaissants et nous l' encourageons à aller de l' avant », avait déclaré, il y a quelques mois, Monseigneur Isaac-Jogues Agbéménya GAGLO, évêque d'Aného.

« Sans la fondation, je ne suis pas sûre d'aller loin dans mes études » affirmait pour sa part, Préférée de Dieu AGANKOU, boursière de la promotion 2013-2014, actuellement en classe de 1ère.

« Avec la construction des bâtiments scolaires et la dotation des tables-bancs, les élèves sont désormais confortablement assis dans les salles de classe grâce à la fondation », révèle Komlavi AMEGADZE, chef inspection académique de Lacs-ouest.

Il est bon de souligner que les initiatives sont faites à partir d'un diagnostic communautaire participatif consensuel, ce qui permet d'obtenir une réelle satisfaction auprès des bénéficiaires. La fondation assure ainsi sa pleine participation dans la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2018-2022), puisque l'un des impacts attendus du Programme national de développement est l'amélioration du développement humain, grâce notamment à un meilleur accès aux services sociaux de base.

Ces projets de développement de la Fondation ont été réalisés avec les propres moyens du roi, et parfois avec l'appui de quelques mécènes. Sans équivoque, il est nécessaire que les cadres originaires de la préfecture et d'autres bonnes volontés puissent contribuer aux efforts de la Fondation « Nana Anè XV » pour le bien-être des populations dans la préfecture.

La rédaction

Le siège de la fondation Nana Anè XV inauguré le 11 août 2018 à Aneho

Mme et M. GILMOUR (ex-ambassadeur des USA au Togo) ont visité le palais royal